



Le onzième sommet des pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) a pris fin mercredi à Brazzaville sur l'adoption de décisions majeures susceptibles d'impulser enfin le décollage effectif de l'organisation, a constaté la PANA.

Selon le communiqué publié à l'issue de la rencontre, le Congo a été désigné pour présider la Commission de la CEMAC, qui était jusque-là dirigée par le Camerounais Antoine Nsimi, cité dans des scandales financiers et interdit de séjour en Centrafrique, siège de l'institution.

Le communiqué final de la rencontre indique par ailleurs que la présidence de la Commission de surveillance des marchés financiers (COSUMAF) a été confiée à la Guinée Equatoriale, alors que la direction générale de la compagnie aérienne Air CEMAC a été attribuée à la Centrafrique. Concernant la mise sur pied de cette compagnie, les chefs d'Etat ont "encouragé la conclusion finale des négociations avec Air France en vue d'un partenariat industriel et stratégique satisfaisant, évitant tout monopole, et assurant les conditions d'une libre concurrence", selon le communiqué.

Une des décisions importantes des chefs d'Etat a été de "rendre effective la libre circulation des personnes par l'émission des passeports biométriques CEMAC, afin de créer véritablement un espace intégré de la zone CEMAC"

Pour ce qui concerne le rapprochement entre la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC), basée à Libreville et le Douala Stock Exchange, les chefs d'Etat ont "invité les parties prenantes au dossier de trouver rapidement des solutions tirées de l'expertise obtenue de la Banque africaine de développement (BAD)".

A l'issue de la conférence, le président congolais, Denis Sassou Nguesso, qui dirigeait l'organisation depuis 2010, a passé le témoin à son homologue gabonais, Ali Bongo Ondimba, qui accueillera le prochain sommet en 2013.

La CEMAC regroupe le Cameroun, le Congo, la Centrafrique, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad qui ont le FCFA en partage.

Source: Pana